

## **PROPOSITION DE MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LES NIVEAUX DE VIE ET LES INEGALITES SOCIALES**

Le groupe de travail a pour mission de proposer un système cohérent d'informations annuelles sur les inégalités sociales, les revenus et la pauvreté, en recherchant les améliorations à apporter au dispositif actuel. Pour ce faire, il tiendra compte de l'existant, des besoins français et européens ainsi que des pratiques en place dans les autres pays. Le système proposé devra être simple, au sens où le nombre d'indicateurs proposés sera limité dans chaque champ d'étude pour en faciliter la lisibilité tout en satisfaisant au mieux les différents utilisateurs.

Le groupe s'attachera à bien séparer les propositions qui peuvent être mises rapidement en place dans les productions statistiques de celles qui nécessitent une étude préalable voire des recherches de sources et de méthodes approfondies. Dans ce second cas, le groupe proposera les axes dans lesquels devraient s'orienter les études et les recherches méthodologiques. Les formations concernées du CNIS assureront ensuite le suivi des opérations.

Après avoir dressé un bilan de l'existant en France et à l'étranger, le groupe examinera en premier lieu les statistiques de revenu et de niveau de vie. Il précisera quelle(s) grandeur(s) de référence les indicateurs doivent chercher à mesurer : consommation, revenu brut, disponible après impôts et transferts sociaux, y compris ou non loyers fictifs, revenus du patrimoine et transferts reçus. Il proposera à partir de là les différents indicateurs monétaires à publier régulièrement en précisant la source statistique de référence à utiliser (existante, à enrichir ou à créer), le champ concerné (en termes de population), l'objectif précis et la définition de l'indicateur. Le groupe étudiera la possibilité de disposer des indicateurs dans l'année qui suit celle à laquelle ils se rapportent. Le cas échéant, il examinera la possibilité d'élaborer des estimateurs ou des indicateurs avancés permettant le respect des échéances, pour une moindre précision. La mesure des évolutions des indicateurs sera également abordée.

Les indicateurs non monétaires proposés devront compléter et éclairer les données monétaires dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des handicaps. La recherche d'indicateurs d'inégalités assurant la couverture exhaustive de chaque domaine, celle d'un indicateur synthétique par domaine ou d'un indicateur non monétaire global pourront faire l'objet de propositions d'axes de recherche.

Les indicateurs territoriaux relatifs au niveau de vie et aux inégalités sociales feront l'objet d'un examen spécifique, compte tenu des problèmes que posent la définition des zones de référence et les objectifs des utilisateurs.

Le groupe proposera des nomenclatures minimales de caractérisation des entités étudiées (ménages, individus, logements...) et de publication, qui devraient s'imposer à tous, statisticiens, chercheurs, de façon à rendre cohérentes les lectures des différents indicateurs disponibles et des résultats des différentes études. Il fera des propositions sur la meilleure façon de mettre à disposition les indicateurs régulièrement calculés ainsi que l'information sur ce qu'ils représentent exactement.

Le groupe de travail est ouvert aux membres de l'interformation « Statistiques sociales », soit ceux des formations « Emploi-revenus », « Démographie-conditions de vie », « Santé-protection sociale » et « Education-Formation ». Le cas échéant, la gamme d'organisations et de compétences représentées sera complétée par certaines de celles représentées dans la formation « Equipement-Logement » ainsi que par des associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté et par des organismes (y compris internationaux) et des chercheurs ayant une compétence et de l'expérience dans les domaines étudiés. Pour l'étude des indicateurs territoriaux, le groupe pourrait s'ouvrir à des membres de la formation « Statistiques régionales et locales » ainsi qu'à des personnes ayant des compétences sur les études sociales urbaines ou régionales, tout en étant susceptibles de représenter les besoins d'information des demandeurs locaux.

Le groupe fournira son rapport à l'interformation « Statistiques sociales » pour octobre 2006. Ce rapport sera transmis à l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale) et aux services statistiques concernés.